

Patron ou salarié voyou ?



L'expression « patron voyou » est pertinente quand elle dénonce des dérives de pouvoir, des abus de biens sociaux, un comportement peu élégant vis-à-vis de ses salariés. Mais qu'est-ce qu'un patron ?

Qu'est-ce qu'un patron ? Est-ce celui qui dirige une entreprise ou est-ce le propriétaire de l'entreprise ? D'un côté, nous avons un manager, un dirigeant, un salarié, et de l'autre, nous avons un véritable chef d'entreprise, propriétaire de son entreprise et responsable sur ses biens personnels de son entreprise.

Les grandes entreprises du CAC 40 sont quasi exclusivement dirigées par des salariés, des managers. Les propriétaires sont les fonds de pension américains ou l'ensemble des autres actionnaires. Un artisan, en revanche, est un chef d'entreprise, un patron. Un commerçant est un patron. Les risques qu'il prend sont de son seul ressort.

Dans ces conditions, il faut dénoncer l'abus de langage qui tend à confondre « salarié de luxe » avec patron.

Quand Noël Forgeard quitte l'entreprise EADS avec 8,5 millions d'euros, il s'agit plutôt d'un « salarié voyou » qui profite d'une situation (respectant certes un contrat), mais d'une situation scandaleuse. Ce n'est qu'un simple salarié, ne l'oublions pas. Quand Antoine Zacharias, l'ancien P-DG de Vinci, bénéficie de 250 millions d'euros de plus-values potentielles sur ses stock-options, pourquoi ne pas parler de « salarié voyou » ? Quand Serge Tchuruk touche un parachute doré de 5,7 millions d'euros en quittant la direction générale d'Alcatel au moment de la fusion avec Lucent, pourquoi ne pas parler de « salarié voyou » ?

A-t-on vu un Michelin, patron de son entreprise agir de la sorte ? Ou un Pinault, ou un

Arnault ? Sans parler des étrangers, Bill Gates en tête ?

Michel Montlaur, le créateur des magasins Montlaur dans le Sud de la France, a été ruiné suite au dépôt de bilan de sa société. S'il avait été un dirigeant non propriétaire (salarié ou avec un mandat), sa sortie aurait été totalement différente... et ses conséquences aussi. Jean-Marie Messier a touché 21 millions d'euros lorsqu'il a quitté Vivendi. Dénonçons ce « salarié » indélicat et ne parlons pas de patron.

Certes, tous les grands dirigeants ne sont pas des voyous. Le meilleur exemple est celui de Pierre Bilger, l'ancien PDG d'Alstom qui, en quittant son entreprise en 2003, a renoncé aux indemnités accordées par le conseil d'administration de l'entreprise. Le titre de son livre qui raconte son expérience s'intitule « Quatre millions d'euros, le prix de ma liberté » (Bourin Editeur, 236 pages, 22 euros). Tout un programme.

Si tous les salariés pouvaient arborer son élégance...

Je vous recommande son blog www.blogbilger.com et attire votre attention sur la manière dont il se qualifie lui-même : Ancien chef d'une entreprise industrielle. L'astuce est de taille, car il ne se considère pas comme un chef d'entreprise, c'est-à-dire comme un patron, mais comme le chef, le dirigeant d'une entreprise...

Plus sur le Web:

[le blog de Pierre Bilger](#)

[Floriant Mantione Institut](#)